



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48

www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès de la
Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 30 mars 2022

Communiqué de presse

Comptes 2021 : un résultat solide grâce à des revenus externes conséquents

Malgré un contexte chahuté, les comptes 2021 de l'Etat de Fribourg parviennent à l'équilibre, avec un résultat positif de 0,7 million de francs incluant d'importantes affectations aux fonds et aux provisions. Cet exercice a été rendu possible grâce à une part au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) beaucoup plus importante que prévue, un recours à des fonds pour assumer les dépenses liées à la pandémie, une évolution favorable de certains revenus fiscaux ainsi qu'une maîtrise efficace des charges.

Dans sa séance du 22 février 2022, le Conseil d'Etat a arrêté les résultats des comptes 2021 qui, pour la première fois, franchissent la barre des 4 milliards de francs. Les éléments principaux se présentent de la manière suivante :

- > un excédent de revenus du compte de résultats s'élevant à 0,7 million de francs ;
- > un excédent de dépenses de 99,8 millions de francs au compte des investissements ;
- > un excédent de financement de 108,2 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement de 208,5 %.

Compte de résultats	Comptes 2021	Budget 2021	Variations	Comptes 2020
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Revenus	4072,3	3786,0	+ 286,3	3938,2
Charges	4071,6	3785,7	+ 285,9	3937,4
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,8

Afin d'anticiper différents éléments qui impacteront les finances de l'Etat ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer aux fonds et aux provisions un montant de 121,7 millions de francs.

I. Des revenus à la hausse grâce à la BNS et à la Confédération

Les revenus de l'exercice 2021 s'élèvent à 4072,3 millions de francs, soit un chiffre de 7,6 % supérieur au budget. La situation se présente comme suit :

Revenus	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variations par rapport au budget 2021	Variations par rapport aux comptes 2020
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en %
Fiscalité cantonale	1367,3	1325,6	1428,4	+ 41,7	- 4,3
Revenus des biens, taxes, émoluments et contributions	623,2	374,4	480,0	+ 248,8	+ 29,8
Transferts	1855,2	1820,8	1717,7	+ 34,4	+ 8,0
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	178,9	217,1	245,1	- 38,2	- 27,0
Revenus extraordinaires	0,9	-	22,6	+ 0,9	- 96,0
Imputations internes	46,8	48,1	44,4	- 1,3	+ 5,4
Total	4072,3	3786,0	3938,2	+ 286,3	+ 3,4

La croissance globale des revenus, de plus de 286 millions de francs par rapport au budget, s'explique principalement par les points suivants :

- > les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 3,1%, soit une hausse de 41,7 millions de francs, notamment en raison de la croissance marquée de l'impôt sur les droits de mutation (+ 14,1 millions de francs) et l'impôt sur les gains en capital (+ 12,8 millions de francs) ;
- > le poste « Revenus des biens, taxes, émoluments et contributions » présente un écart positif important de 66,5% par rapport au budget, ceci grâce au versement, encore jamais atteint jusqu'alors, de la part au bénéfice de la BNS de 149,4 millions de francs. Il faut relever également la récupération à hauteur de 80,8 millions de francs auprès de la Confédération des dépenses que l'Etat a engagées en faveur des mesures de lutte contre les effets de la pandémie ;
- > l'évolution constatée dans le poste « Revenus de transferts » provient en grande partie de l'augmentation significative de la part à l'IFD (+ 10,4 millions de francs) et de la part à l'impôt anticipé (+ 9,3 millions de francs). En ce qui concerne les subventions acquises, les montants dépassent le budget (+ 17,1 millions de francs) et sont dus notamment aux subventions fédérales plus élevées en faveur de la HES-SO//FR ainsi que dans le domaine de l'énergie ;

- > le recours aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux a été moins important que prévu : les prélèvements excédant le budget concernent avant tout 46 millions de francs servant à couvrir les dépenses et mesures d'aides en lien avec la pandémie et 24,7 millions de francs pour couvrir les mesures de relance de l'économie.

II. Des charges courantes maîtrisées

Le total des charges de fonctionnement en 2021 s'élève à 4071,6 millions de francs, soit 285,9 millions de francs de plus que prévu au budget (+ 7,6%) :

Charges	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variations par rapport au budget 2021	Variations par rapport aux comptes 2020
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en %
Personnel	1383,1	1359,6	1340,5	+ 23,5	+ 3,2
Transferts	1898,3	1777,4	1833,3	+ 120,9	+ 3,5
Consommation de biens et services	389,5	407,4	384,3	- 17,9	+ 1,4
Amortissements	123,3	133,5	117,1	- 10,2	+ 5,3
Charges financières et comptables	52,1	53,0	50,0	- 0,9	+ 4,2
Financements spéciaux	177,8	54,8	190,8	+ 123,0	- 6,8
Charges extraordinaires	47,5	-	21,4	+ 47,5	+ 122,0
Total	4071,6	3785,7	3937,4	+ 285,9	+ 3,4

Le dépassement constaté au niveau des charges est principalement imputable aux conséquences liées à la crise sanitaire. Si l'on décompte ces montants supplémentaires, les charges courantes sont en réalité inférieures au budget :

- > les charges de personnel excèdent le budget de 23,5 millions de francs (+1,7%). Cet écart s'explique notamment par des dépenses supplémentaires de 8,6 millions de francs de charges de personnel auxiliaire à la HES-SO//FR couvertes par des recettes externes. A cela s'ajoutent 14 millions de francs de charges de personnel supplémentaires engagées dans différents services concernés par des mesures en lien avec la crise sanitaire. Ces dépenses concernent les ressources mises à disposition pour la vaccination, le testing, le tracing ainsi que la Task Force sanitaire ;
- > les charges de transferts ont très largement dépassé la cible budgétaire, en raison principalement des différentes mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, qui concernent notamment les montants alloués en faveur de l'économie pour les cas de rigueur ;

- > la variation par rapport au budget des postes « Financements spéciaux » et « Charges extraordinaires » est due essentiellement à l'ajustement de la provision liée aux effets de la crise sanitaire (+ 31 millions de francs), à la reconstitution partielle de la provision BNS (+ 25 millions de francs) ainsi qu'à la constitution d'une provision afin de couvrir les risques de fluctuations de la part à l'impôt anticipé (+ 10 millions de francs). A cela s'ajoutent 45 millions de francs d'attribution en faveur du fonds d'infrastructures en vue de préfinancer des investissements futurs.

III. Un volume d'investissements équivalent à 2020

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dépenses d'investissements	133,4	209,1	133,1
Dépenses d'entretien des bâtiments et des routes	33,2	32,1	31,4
Total	166,6	241,2	164,5
Autofinancement en % des investissements nets	208,5	54,3	87,3

Les dépenses du compte des investissements sont inférieures d'environ un tiers par rapport à ce qui avait été estimé au budget, ceci en raison de dépenses moindres pour les achats et constructions d'immeubles, ou encore d'achats de titres qui n'ont pas été réalisés selon la planification. Plusieurs subventions d'investissements se sont avérées moins importantes que prévues, notamment en ce qui concerne la construction du bâtiment du Smart Living Lab, les améliorations foncières, l'énergie et les endiguements. Au final, le volume des investissements 2021 est quasi identique à celui de 2020.

Avec un degré d'autofinancement de 208,5%, l'Etat est en mesure de financer intégralement ses investissements avec les moyens financiers dégagés sur l'exercice.

IV. Impacts de la crise du Covid sur les dépenses

En 2021, les coûts liés à la pandémie de Covid-19 se chiffrent à 177,7 millions de francs. En prenant en compte les montants de 2020, ce sont 263,7 millions de francs qui ont été dépensés à ce jour pour les mesures cantonales d'aide à l'économie, à la culture et au sport, pour les mesures du plan de relance ainsi que pour les autres coûts liés à la pandémie tels le soutien au HFR ainsi que les mesures prises par l'OCC et la Task force sanitaire (testing, tracing, vaccination). Dans ce montant global, la part consacrée aux mesures en faveur de l'économie cantonale, à la culture et au sport s'élève à plus de 155 millions de francs.

Pour les années 2020-2021, le coût net à charge du canton représente une somme de 168,0 millions de francs. Des dépenses sont encore à prévoir sur l'exercice 2022, en particulier en ce qui concerne les cas de rigueur et le soutien au réseau hospitalier. Leur importance dépendra toutefois de l'évolution de la situation sur le front de l'épidémie.

V. Conclusion

Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat est satisfait du bon résultat des comptes qui repose avant tout sur des revenus externes au canton. La situation financière du canton de Fribourg demeure solide, en particulier grâce à une bonne maîtrise des charges et une anticipation des risques. Cette politique financière prudente et constante a démontré la capacité de l'Etat à assumer des chocs tels que ceux subis en 2020 et 2021. Elle a permis d'apporter rapidement les réponses nécessaires aux besoins de la population et de l'économie, ceci sans péjorer de manière trop importante les finances cantonales et en garantissant le développement de prestations publiques de qualité.